



## **congés payés et congés parentales**

Par **Christel**, le **11/10/2009** à **15:01**

Voilà mon problème, j'ai demandé le paiement partiel de mes congés payés 15 jours avant de partir en congés parental à mon employeur par courrier simple, en précisant que le reste serait pris à mon retour de congés parental. Il a attendu que je sois partie et donc commencé mon congés parental pour me répondre et me faire savoir que mes congés étaient perdus... Est-il dans son droit ?

Merci de me répondre.

Par **micpaq**, le **11/10/2009** à **16:26**

Effectivement, si vous n'avez pas pris vos congés avant la date limite ( souvent le 30/4 ) vous jours sont malheureusement perdus.

La jurisprudence européenne avance sur dans le domaine des CP, à terme, je pense que cela va changer dans les mois à venir. Peut être que d'ici à la fin de votre congé parental d'éducation les choses auront changées.

Cordialement